

Journée internationale de la traduction : un instrument essentiel de la solidarité

A l'occasion de la Journée internationale de la traduction, ISM Interprétariat rend hommage aux métiers linguistiques, les interprètes et les traducteurs, qui œuvrent chaque jour pour lever la barrière de la langue et de l'incompréhension.

Qu'elle s'opère dans un contexte d'urgence humanitaire ou d'accompagnement social, la traduction est cette main tendue entre deux personnes qui ne parlent pas la même langue.

En 2022, les traducteurs d'ISM Interprétariat ont assuré la traduction de plus de 30 000 pages dans plus de 80 langues, au service de structures institutionnelles et associatives de l'accueil et de l'accompagnement des personnes migrantes, et de particuliers.

Le métier de traducteur est un métier technique qui nécessite de nombreuses compétences. Linda, traductrice professionnelle avec plus de quinze années d'expérience et parlant le luoganda, le swahili, l'anglais et le français, témoigne de son métier : *« Il faut absolument maîtriser les langues avec lesquelles on travaille. Il faut beaucoup d'organisation et de finesse pour s'assurer de la qualité du travail que l'on effectue. Le métier nécessite aussi d'avoir des connaissances et de lire des documents dans plusieurs domaines, pour faciliter la recherche de sources. La reconnaissance de notre métier évolue peu, les traducteurs de romans ou de livres ont plus de reconnaissance que nous. Même s'il y a de plus en plus de logiciels de traduction automatique, il faudra quand même un être humain pour maîtriser les nuances qu'une machine ne peut pas faire. Quand je travaille sur des textes concernant l'accès aux droits, l'asile, l'intégration de personnes migrantes qui ne maîtrisent pas le français, je pense qu'il est de mon obligation de traduire de la façon la plus accessible possible, tout en gardant l'esprit du texte d'origine ».*

Malgré des besoins existants pour l'accueil et l'accompagnement de personnes migrantes allophones, les recours à la traduction restent disparates et il en résulte des situations de nonaccès à l'information et par conséquent de nonaccès aux droits.

De plus, cette barrière de la langue et de l'information se trouve exacerbée par la dématérialisation de nombreuses démarches administratives.

C'est pourquoi il est essentiel que les personnes migrantes allophones puissent avoir accès à des informations sur des supports facilement disponibles, traduits dans un grand nombre de langues, et adaptés à leurs besoins et à leurs conditions de vie. Pour ce faire, les structures de l'accueil et d'accompagnement devraient allouer ou bénéficier de moyens financiers leur permettant de recourir à la traduction pour les personnes qu'elles accompagnent.

L'accès à l'information par le biais de la traduction participe à l'intégration des personnes migrantes dans la société française, une intégration qui ne se décrète pas mais qui se construit.

Contact presse

Laura MOREL – 01 53 26 52 55 - communication@ism-mail.fr